APPEL À NOS FRERES JUIFS

« PROTÉGEONS-NOUS DES ÉCUEILS!»

Une information, qui nous a été communiquée et que nous avons vérifiée de nos propres yeux, nous a bouleversés jusque dans nos entrailles. Celle-ci concerne un sidour récemment paru, intitulé « Maguen Avot ». Son nom – « Le Bouclier des Pères » – est falsifié par son contenu, car la majorité de ce qu'il renferme dénature et déracine les coutumes héritées de nos pères. Les éditeurs de cet ouvrage se sont choisi une voie nouvelle, que nos pères ignoraient et n'ont jamais envisagée. Et si nous ouvrons la porte à de nouveaux chemins, nous serons fatalement perdus.

Les coutumes de nos pays d'origine sont bien notoires. Elles furent fixées par nos ancêtres, lorsqu'ils édifièrent des communautés dans les régions d'Afrique du nord, après l'exil de Jérusalem et l'expulsion d'Espagne. C'est à leur source et à la source de leurs écrits – celles de ces hommes comparables à des anges – que se fixèrent et s'enracinèrent les coutumes spécifiques aux pays d'Afrique du nord.

Tout particulièrement dans le cadre des prières et de leurs lois, il existe de nombreuses différences entre les coutumes du Moyen-Orient, et celles observées par nos pères, en Afrique du nord, depuis des temps reculés.

Si nous devions nous étendre sur la valeur des coutumes et sur leur importance, nous n'en finirions probablement jamais. Les *Guéonim*, les *Richonim* et les anciens maîtres ont déjà longuement évoqué l'importance de ne jamais « délaisser les enseignements de nos mères » (Kohélet 1-8).

Mais eu égard à l'importance de ce thème, nous citerons tout au moins les paroles de cet illustre décisionnaire que fut rav Yéhouda Ayache zatsal: « Jamais nous n'avons vu ni entendu quiconque se hasarder à ouvrir la bouche, ni même à envisager de modifier l'une des coutumes établies, aussi bien concernant l'ordre de nos prières, celui de la lecture de la Torah que celui des hommes appelés à y lire. Chacune de ces coutumes repose sur des racines profondes, ses fondements sont comme un pieu inébranlable. Celui qui viendrait les modifier serait donc fatalement perdant. Les anciens Rabbanim, qui guidèrent leurs communautés dans ce Campement divin, montrèrent les plus grands scrupules envers les coutumes répandues, veillant à ne rien en modifier. Ils s'échinaient à les maintenir, à les consolider sur des socles fidèles pour que jamais elles n'en viennent à se perdre. Telle est la conduite que doit suivre l'homme intègre: s'attacher aux coutumes de ses ancêtres, sans jamais s'en écarter à droite ni à gauche. Car si chacun s'en remet à sa propre décision et à son jugement personnel, instaurant ce qui semble juste à ses yeux sans tenir compte de ses prédécesseurs, on en viendra à supprimer une coutume le premier jour, à en abolir une seconde le deuxième jour, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les coutumes disparaissent. Et l'on verrait naître une nouvelle Torah à chaque génération... » (Responsa Bet Yéhouda Ora'h 'Haïm 60).

C'est pourquoi nous nous prononçons au sujet du sidour Maguen Avot: après l'avoir dûment consulté, nous avons découvert qu'en dehors des graves erreurs de Halakha qu'il présente, cet ouvrage a l'impudence d'offenser les Grands de la Torah, qui guidèrent leurs communautés sur ces voies depuis toujours. Renonçant aux « enseignements de leur mère », ses auteurs la déshonorent en changeant et en corrompant les coutumes – parfois même en les supprimant totalement. De surcroît, ils ont même l'audace de porter atteinte au noussa'h [version] de la prière, effaçant, ajoutant et supprimant selon leur bon vouloir, s'arrogeant la place des Anché Knesset HaGuedola [hommes de la Grande Assemblée] d'une manière qui ne saurait être tolérée, que D.ieu nous garde de cette attitude.

Combien les saintes paroles du grand maître, Rabbi 'Haïm Fallaggi zatsal, conviennent à ces circonstances : « Nous n'avons pas été vendus en esclaves ni en servantes, soumis au point de renoncer aux enseignements de nos mères, d'emmêler l'ordre des prières avec lesquelles nous avons grandi depuis notre enfance, ou de modifier les coutumes des Anciens, que nous ont laissées en héritage nos ancêtres et nos maîtres. Or, tous ceux qui maîtrisent cette discipline savent que pour chaque coutume, un ange se tient à la fenêtre des Cieux pour accueillir les prières. Celui qui viendrait modifier les coutumes de ses pères tomberait donc jusqu'au plus bas... » (Responsa Lev 'Haïm 9).

Notre position est donc clairement affirmée : il ne faut absolument pas utiliser le sidour Maguen Avot, et il convient de l'enfouir dans une Guéniza, tant qu'il n'a pas bénéficié d'une vraie refonte sous la tutelle de Talmidei 'Hakhamim agréés et compétents, pour rester fidèles aux coutumes de nos pères. Et que notre part ne soit pas celle de ces hommes qui modifient et qui innovent, afin que notre âme reste indemne.

Ray Abraham ABRAHAM Chlita Auteur du Kitsour Choul'han 'Aroukh Séfarade

Rav Messod HAMOU Chlita Beth Hamidrash MEKOR HAÏM

Dayan au Béth din Kéhilat Ha'haredim - Paris

Rav Yihya TEBOUL Chlita Av Beith-Din de Lyon et Région



Rav David SABBAH Chlita Grand Rabbin du Québec

Ray HAMOU Claude - MEKOR HAIM - PARI

Rav Messod HAMOU Chlita:

J'ajoute également que les éditeurs de ce sidour se sont compromis en brouillant le calendrier des horaires que les communautés de France ont coutume de suivre. Ils ont initié de nouveaux calculs pour fixer l'heure de la nuit. à leurs dires conformément à l'avis des Guéonim, ce qui est faux. Bouleverser les horaires et induire la communauté en erreur sont une source de grands maux. Ils laissent entendre que ceux qui ont élaboré notre calendrier étaient des ignorants, et en cela, ils contestent les coutumes des pères et incitent leurs fils à violer le Chabbat et à lire le Chéma chaque soir avant l'heure. Ces hommes se considèrent si sages qu'ils voient des étoiles en plein jour, certifiant sans vergogne que la nuit est déjà tombée. Nous demandons donc à ce sidour : « De grâce, sors de nos communautés, et ne laisse pas les confusions s'installer parmi nous!»

Rav Yihya TEBOUL Chlita:

J'ai examiné le sidour **Maguen Avot**, édité aux Éditions Zmanim diffusion, et mon cœur a saigné à la vue des aberrations qui y figurent. Du peu que j'en ai lu, j'y ai découvert des erreurs, des fautes et des falsifications aussi graves que grossières. Ce sidour constitue un écueil terrible pour notre communauté et pour nos frères juifs innocents. Au-delà de tout doute, il est évidemment interdit d'utiliser ce sidour. C'est une mitsva – et même une obligation – de le retirer de toutes les maisons juives, et à plus forte raison des synagogues et des lieux d'étude : il conviendra de mettre tous les exemplaires de ce sidour à la Guéniza.

Quant à ceux qui œuvrent pour sa parution et sa diffusion, leur faute est trop lourde pour être supportée.

Combien est-il regrettable qu'un tel affront soit infligé à la Torah, et que tant d'écueils soient placés devant la communauté! Combien devons-nous nous affliger en constatant que de telles choses se produisent à notre époque, lorsque chaque individu s'arroge le droit de parler au nom de Hachem, manipulant des valeurs sacrées sans aucune compétence et sans la moindre qualification.

Ceci est également vrai pour le calendrier des horaires édité dans ce sidour : tous les horaires qui y figurent ne correspondent absolument pas aux critères de la Halakha, et il est formellement interdit de s'y fier. J'ai déjà rédigé moi-même une étude détaillée sur ce point.

Heureux qui œuvrera pour écarter cet écueil de notre peuple!

Rav David SABBAH Chlita:

Après avoir examiné et passé au crible le siddour Maguen Avot, j'estime que des remarques de la plus haute importance méritent d'être mises au jour. Nous y trouvons des « idées nouvelles que nos pères n'avaient jamais envisagées », au sujet desquelles il est dit : « Celui qui innove suscite les guerres » [Ossé 'Hadachot Baal Mil'hamot].

Lorsque ce siddour se présente comme étant conforme aux rites « séfarade et moven-oriental » [édot hamizra'h], il témoigne lui-même de son défaut, car il est connu que ces deux rites ne peuvent cohabiter dans un même siddour. Je n'y vois donc que de la confusion. Les fidèles séfarades ne devront pas s'en remettre à ce siddour - ni même les Juifs originaires du Moyen-Orient - car il tient la corde par les deux bouts.

De plus, de graves erreurs de Halakha y apparaissent. Quiconque s'en remettrait aux décisions halakhiques de ce siddour viendrait forcément à se fourvoyer. C'est une mitsva de divulguer, au sein de notre peuple et de nos frères séfarades, que ce siddour n'a rien d'un bouclier (Maguen) pour la tradition, mais au contraire, il n'est que confusions et transformations.

Enfin, le calendrier des horaires du jour que ce siddour propose est inexact selon la Halakha et il ne faut pas s'y fier. J'élève ma voix avec celle des autres Rabbanim, pour déclarer qu'il est de notre devoir de protéger notre peuple de cette embûche, et toute personne capable d'œuvrer en ce sens devra intervenir.

Que D.ieu éclaire nos yeux avec sa Torah, qu'll nous préserve des erreurset des confusions, et qu'll nous donne le mérite de prier selon le rite instauré par nos pères, de mémoire bénie.

En signant pour la gloire du Créateur.